

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1978)
Heft: 5

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Informations

Caisse de maladie pour artistes suisses

En tant que membre de la SPSAS, vous avez la possibilité de vous assurer pour une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, sans avoir à payer des primes personnelles! Ceci auprès de la Caisse de maladie pour artistes suisses. Les primes sont en effet couvertes par les cotisations forfaitaires annuelles que versent à cette Caisse la Caisse de secours pour artistes suisses et les associations membres (SPSAS, SSFSPD et SSBA).

La Caisse de maladie est obligatoire pour chaque membre de la SPSAS qui n'a pas encore dépassé l'âge de soixante ans. Cependant, l'adhésion à cette Caisse ne devient effective qu'à partir du moment où l'artiste aura retourné la formule «Demande d'admission», dûment complétée, au secrétariat de la Caisse de maladie, case postale 740, 8022 Zurich. Il est donc dans l'intérêt de chaque artiste de s'annoncer aussitôt que possible et de profiter ainsi de cet appréciable avantage.

Actuellement, c'est une indemnité de Fr. 12.- par jour qui est accordée en cas d'incapacité totale de travail. Selon les statuts, l'accouchement est également considéré comme incapacité de travail.

La Caisse de maladie pour artistes suisses verse ses prestations pendant 720 jours au cours de 900 jours consécutifs. Lorsqu'un membre en a bénéficié totalement, les versements sont alors suspendus pendant une période déterminée par les statuts. Jusqu'à ce jour, celle-ci était de deux ans. Or le Conseil de Fondation de la Caisse de maladie a décidé, lors de sa séance du 21 mars 1978, de réduire ce délai d'attente à un an. Cette modification prendra effet le 1er juillet 1978.

Les membres de la SPSAS qui ne sont pas encore inscrits recevront sous peu une formule d'inscription qu'ils sont priés de renvoyer à la caisse de maladie avant le 1er septembre.

Grand Prix International d'Art Contemporain de Monte Carlo

Le XII Grand Prix International d'Art Contemporain de Monte Carlo aura lieu du 16-28 décembre 1978 au Sporting d'hiver de Monte-Carlo.

Cette manifestation est ouverte aux artistes de toutes tendances. Date limite d'inscription: 27 août 1978. Les artistes intéressés sont priés de demander tous documents au Comité d'Organisation au Musée National, 17, av. Princesse Grace, Monte-Carlo.

Aménagement artistique de l'EPF Lausanne à Ecublens

Le jury a invité à participer au deuxième degré du concours les artistes Ruedi Baumann, Zurich, Florian Granwehr, Zurich, André Nallet, Thônex et il recommande de donner mandat à ces artistes aux fins d'exécuter leurs projets. Elle recommande en outre d'accorder un prix à titre de distinction aux artistes Wolfgang Häckel, Männedorf, Florence-Claude Vandenbeusch, Le Lignon.

Direction des constructions fédérales

Biennale de Venise

Sur proposition de la Commission fédérale des beaux-arts, la Suisse sera représentée par les artistes suivants à la 38e Biennale de Venise, qui ouvrira ses portes le 2 juillet: Jean Lecoultré, peintre et graphiste, Pully, Raffael Benazzi, sculpteur, New York et San Vincenzo (Italie), Roland Hotz, sculpteur, Zurich. «De la nature à l'art et de l'art à la nature», tel est cette année le thème de la Biennale de Venise. Une trentaine de pays y participent.

La Biennale est ouverte jusqu'au 15 octobre.

Office Fédéral des Affaires culturelles